
Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce de la vente d'un bien appartenant au collège du cardinal Lemoine, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce de la vente d'un bien appartenant au collège du cardinal Lemoine, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 386-387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37578_t1_0386_0000_19;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de Paré, ministre de l'intérieur(1).

« Paris, 5 nivôse, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'informe que j'adresse aujourd'hui à tous les départements de la République, par des courriers extraordinaires, le décret relatif à la prise de Toulon, et que j'ai donné des ordres pour qu'il soit imprimé en assez grand nombre pour être envoyé à toutes les municipalités par les chefs-lieux de canton.

« Le ministre de l'intérieur,

« PARÉ. »

La Société populaire, séant à Jaucourt [Le Haucourt], district de Saint-Quentin, invite la Convention à rester à son poste, et demande que l'on accorde à la commune de Jaucourt [Le Haucourt] le ci-devant presbytère pour y tenir les séances de la municipalité, du comité de surveillance, de la Société populaire, et pour servir de corps de garde.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (2).

L'agent national du district de Montfort-le-Brutus annonce que 27 communes de ce district ont abjuré le fanatisme, et ont adopté le temple de la Raison. Il a fait déposer à la trésorerie les dépouilles des ci-devant églises de ces 27 communes; elles se montent à 364 m. 4 onces 6 gros et demi en argenterie, et à 212 marcs de galons-franges tissus d'or et d'argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de l'agent national du district de Montfort-le-Brutus (4).

« Paris, le 6 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

L'agent national du district de Montfort-le-Brutus au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen,

« Le fanatisme est en partie écrasé dans mon district, et dans peu toutes les communes seront au pas. Le bandeau est déchiré, et le siècle de la raison succède à celui de l'erreur.

« Le modérantisme cesse, le sans-culotte triomphe, encore un pas et nous arriverons au port si longtemps désiré. Déjà vingt-sept communes ont abjuré la superstition, ont adopté le temple de la raison, et ça ira.

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 860, pièce 22.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 119.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 120.

(4) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 12.

Nomenclature des communes.

* Plaisir, Jouars, Coigneru, Maurepas, Trappes, Etancourt, Le Tromblay, Mareq, Bazoches, Les Mesnils, Gambais, Méré, Marceille-Guyon, Neauphle-la-Montagne, Septeuil, Neauphle-le-Viel, Thoiry, Beynes, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric, Auteuil, Goussenville, Boinvilliers, Garancières, Prunay-le-Temple, Boissy, Bourdonné.

« Je te prévient, citoyen Président, que je viens de déposer à la trésorerie les dépouilles des susdites communes, ayant fourni en argenterie la quantité de trois cent soixante-quatre marcs, cinq onces, six gros et demi, ci..... 364^m 5^o 6^o 1^o 2

« Plus en galons et franges d'or et d'argent, en étoffes brodées et tissus en or et argent dont une partie garnis de perles fines, la quantité de deux cent douze marcs, ci..... 212^m . . .

« Je te prie, citoyen Président, pour en propager l'exemple aux autres communes, de vouloir bien faire insérer au *Bulletin* le contenu de ma lettre; je te le demande au nom de mon administration et des communes qui le désirent.

« Salut et fraternité.

« LE ROUX. »

La Société populaire de Tarascon se plaint des chefs de l'armée des Pyrénées-Orientales, et des agents chargés des subsistances de cette armée.

Insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités de Salut public et de la guerre (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire de Tarascon appelle la sollicitude paternelle de la Convention sur l'armée des Pyrénées-Orientales, où la négligence du service militaire et la déprédation vont chaque jour en croissant.

Renvoyé aux comités de Salut public et de la guerre.

Le citoyen Le franc, de la municipalité de Zouafques [Zouafques], district de Calais, envoie à la Convention nationale sa renonciation à une rente de 460 livres qui lui a été accordée par la nation. Il prie que l'on en fasse annuler le brevet.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de liquidation (3).

Les administrateurs du district de Nogent [Nogent-sur-Seine] annoncent qu'un bien appar-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 120.

(2) *Bulletin de la Convention* du 7 nivôse an II (vendredi 27 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 120.

tenant ci-devant au collège du cardinal Lemoine, estimé 16,897 livres a été vendu 91,600 livres.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les administrateurs du district de Nogent-sur-Seine écrivent que le dernier jour de frimaire, un bien appartenant ci-devant au collège du cardinal Lemoine, consistant en 40 arpents, ou environ, de terres estimées 16,897 livres, a été vendu 91,600 livres.

Les administrateurs et le procureur général du district de la Souterraine annoncent que tous les esprits de ce canton avancent à grand pas dans la carrière de la Révolution. Les prêtres abdiquent la superstition et se marient; l'argenterie est portée au creuset national. Marie Poujaud, âgée de 92 ans, est allée au district et y a échangé 11 écus de 6 livres et 3 de 3 livres contre des assignats.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste et à faire punir tous les traîtres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit un extrait de l'adresse des administrateurs de La Souterraine, d'après le Bulletin de la Convention (4).

Les administrateurs du district de La Souterraine annoncent à la Convention que tous les citoyens de ce canton avancent à grands pas dans la carrière de la Révolution. « L'argenterie disent-ils, va gagner le creuset national. Une femme âgée de 92 ans, nommée Marie Poujaud, a échangé 11 écus de six livres et trois de 3 livres contre des assignats; le citoyen Richon-Bellefond a fait don de 10 livres 19 sols en numéraire. » Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable.

Le conseil général de la commune d'Ax [Ax-les-Thermes], département de l'Ariège, annonce que dans peu il déposera sur l'autel de la patrie l'argenterie et le produit du mobilier de ses temples. Dorénavant son culte ne sera plus que celui de la raison.

Mention honorable au « Bulletin » (5).

Suit l'adresse du conseil général de la commune d'Ax (1).

Le conseil général de la commune d'Ax, département de l'Ariège, à la Convention nationale. Salut.

« Citoyens représentants,

« L'hydre affreuse du fanatisme vient de perdre toutes ses têtes. Un temple s'élève dans notre commune en l'honneur de la raison, où elle sera honorée par des fêtes civiques bien différentes de ces cérémonies superstitieuses et de ces mômeries ridicules qui attestent plus souvent les folies des hommes que leur piété et leur sagesse.

« La différence d'un culte extérieur et privilégié n'ensanglantera plus le globe. Le fanatisme un bandeau sur les yeux, un poignard à la main, ne parcourra plus le monde en criant à tous les hommes : persécutez, tuez, exterminatez tous ceux qui ne prient pas comme vous. Longtemps la France avait écouté, suivi, ces sanguinaires maximes des prêtres dominateurs et hypocrites qui se disaient ministres des volontés du Très-Haut, avaient toujours rougi de sang le parvis de nos temples.

« Humaine et tardive philosophie, tu es enfin venue dire aux hommes : Cessez ces haines sanguinaires dont l'Être suprême ne peut être honoré; qu'a-t-il besoin de vos hommages? Remplissez les devoirs de l'humanité, aimez, secourez vos semblables et vous pratiquerez la véritable religion, celle que la nature a gravée dans tous les cœurs. Le reste est l'ouvrage des prêtres.

« Touchée de ces considérations, la commune d'Ax, département de l'Ariège, vous envoie copie de sa délibération; vous y verrez, citoyens représentants, son zèle pour la propagation de l'esprit public et de la saine philosophie, et dans peu elle déposera entre vos mains, sur l'autel de la patrie, l'argenterie et le produit du mobilier de nos temples. »

Extrait du registre des délibérations de la commune d'Ax, département de l'Ariège.

Séance publique et permanente.

Décadi de la première décade de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Présents les citoyens Augustin Arnaud, *maire*; Authier, Joseph Arnaud, *officiers municipaux*; Jean-Pierre Rivière, *procureur de la commune*; les citoyens Vincent Roussillon, Joseph Astrié, *notaire*; Authier cadet, Jean-François Authier, Jean Rouzé et Jean Rivière, *notables* et Jean-Baptiste Boulié, *aussi notable*, présents.

Le citoyen maire a dit : qu'ayant appris avec la plus vive satisfaction que la commune de Paris qui est le centre des lumières de la République, et qui n'a agi, depuis le commencement de la Révolution, que d'après les principes de la saine philosophie, a porté le premier coup fatal à la superstition, comme la Convention nationale l'a porté, par ses immortels décrets,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 120.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 120.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(1) *Archives nationales*, carton C. 287, dossier 866, pièce 27.